



Maladie professionnelle recours de l'entreprise légal ou pas

Par **Visiteur**, le **04/03/2017** à **15:49**

Bonjour,

Reconnu en MP par la Cnam, mon employeur afin de régulariser ce qu'il me doit en participation au bénéfice souhaite attendre le retour de la contestation de décision qu'ils ont fait auprès de la Secu.

Cependant il me semble que en cas de recours de l'employeur, la décision issue de ce recours n'a aucun effet sur la décision de reconnaissance prise à l'égard de la victime....ont-ils le droit donc pour me régulariser ce qui m'est dû d'attendre ce recours ?

Merci encore!!

Par **P.M.**, le **04/03/2017** à **20:59**

Bonjour,

Je ne vois pas le rapport d'une part entre la participation et la reconnaissance de maladie professionnelle et d'autre part, la décision de reconnaissance de maladie professionnelle et le caractère professionnel de l'inaptitude comme, je crois avoir eu l'occasion de vous le dire...